

dossier DE PRESSE

Samedi 20
Septembre
2014

Une Métropole exemplaire en matière d'électromobilité

Depuis 2010, la Métropole Rouen Normandie développe une politique ambitieuse de promotion du véhicule électrique sur son territoire. D'une part, la collectivité développe une flotte électrique : comprenant 18 véhicules, elle représente désormais 10% de son parc automobile.

D'autre part, la Métropole Rouen Normandie déploie un réseau de bornes de charge indispensable pour créer un cercle vertueux en matière d'électromobilité. L'inauguration ce jour des 8 nouveaux sites équipés de bornes en 2014 s'inscrit parfaitement dans cet objectif.

Une inauguration qui lance un plan de déploiement ambitieux

Jusqu'à cet été, la Métropole comptait 12 points de charge opérationnels dans le centre-ville de Rouen. **Durant les vacances estivales, la Collectivité a déployé 10 nouvelles bornes (16 points de charge) réparties sur 8 sites clefs de son territoire :**

- Place du Boulingrin à Rouen
- Place Martin-Luther-King à Rouen
- Place de la Madeleine, en face de la préfecture, à Rouen
- Rue Jeanne d'Arc, en face de la gare à Rouen
- Place Joffre-mutualité à Rouen
- Quai du Havre à Rouen
- Parking-relais des Rouges Terres à Bois-Guillaume
- Place Aristide Briand à Elbeuf

D'ici la fin de l'année 2014, 2 autres sites seront équipés de bornes. **Au total, la Métropole aura donc déployé cette année 12 bornes (soit 20 points de charge) réparties sur 10 sites de son territoire.**

RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DE BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES HORIZON FIN 2014



La gratuité du stationnement est garantie sur l'ensemble de la voirie pour les véhicules électriques, grâce à un partenariat avec la Ville de Rouen.

La charge est également gratuite pour les usagers : le coût de l'électricité est pris en charge par la Métropole Rouen Normandie.

Les bornes implantées délivrent majoritairement une puissance de 3 Kva (charge dite normale), à l'exception de la borne place Martin-Luther-King qui pourra aussi délivrer de la charge accélérée (22 Kva).

dossier DE PRESSE

Le programme de déploiement des bornes 2014-2016

Entre 2014 et 2016, la Métropole renforcera son effort en déployant une vingtaine de points de charge supplémentaires par an (soit 60 points de charge d'ici fin 2016) créant ainsi un réseau intelligent de bornes. Grâce à un outil informatique permettant de superviser l'ensemble des bornes, la Métropole offrira aux usagers un service de qualité et un fonctionnement optimal des bornes.



Chaque phase de déploiement prévoit l'installation d'une vingtaine de points de charge (environ 10 bornes doubles) sur **des sites stratégiques pour les utilisateurs** :

- sites multimodaux : parkings-relais, sites proches des transports en commun, gares
- pôles d'activités et de services, places situées à proximité des commerces
- équipements et sites majeurs du territoire

Dans la mesure du possible, les bornes implantées sont doubles : elles permettent la recharge de deux véhicules simultanément. Lorsqu'il n'est pas possible d'implanter une borne double, deux bornes simples sont déployées.

dossier DE PRESSE

L'objectif : une utilisation facile et favorable aux usagers

La Métropole a fait le choix de proposer aux utilisateurs un service particulièrement incitatif :

- Les emplacements dédiés à la charge des véhicules sont situés sur des sites stratégiques et sont **exclusivement réservés aux véhicules électriques en charge**,
- **Le stationnement est totalement gratuit** pour les véhicules électriques sur tout emplacement matérialisé en voirie,
- La charge est gratuite sur les bornes publiques : le coût de l'électricité est pris en charge par la Métropole.

Afin de permettre à tout usager de se recharger, la Métropole a par ailleurs opté pour une combinaison optimale de prises pour ses bornes, permettant d'offrir un **service «universel»** ouvert à tous types de véhicules électriques. Les bornes proposent des prises de type 2, de type 3 et domestiques.

La Métropole fait également **de la sécurité des utilisateurs et de leurs véhicules une priorité**. L'accès aux prises est donc protégé par un système de badgage qui permet :

- d'empêcher l'utilisation des bornes à des fins autres que la recharge d'un véhicule électrique,
- de sécuriser le branchement de la prise sur la borne par **verrouillage**. Il est impossible de débrancher le câble d'une voiture en charge. Seul l'utilisateur qui a branché la voiture pourra le débrancher, grâce à son badge.

dossier DE PRESSE

Pour obtenir ces badges délivrés gratuitement, rien de plus simple, il suffit de se rendre sur l'un des sites de la Métropole :

- Au siège de la Métropole / immeuble Norwich, 14 Bis avenue Pasteur à Rouen
- Au pôle de proximité Val de Seine / 8, Place Aristide Briand à Elbeuf
- Au pôle de proximité de Duclair / 102, Rue Guy de Maupassant à Duclair
- Au pôle de proximité du Trait / Boulevard industriel, zone d'activités du Malaquais au Trait

Les conducteurs qui souhaitent retirer un badge devront simplement présenter leur carte d'identité ainsi qu'une carte grise portant la mention « véhicule électrique ». Il leur sera également demandé de remplir une fiche contact.

Il n'y a pas de durée maximale de charge. Toutefois, pour permettre à tous les conducteurs de véhicules électriques de pouvoir recharger leur véhicule, **il est demandé aux utilisateurs de ne pas laisser leur véhicule branché pendant de trop longues périodes et notamment après la fin de charge des véhicules.**

En effet, la vocation première des bornes déployées par la Métropole est d'offrir des solutions de **charge d'appoint** au plus grand nombre de conducteurs de véhicules électriques, complémentaires avec la charge primaire privée.

Un système fiable et contrôlé

Afin de garantir une qualité de service et un fonctionnement optimal des bornes, **la Métropole assure la « supervision » des bornes**, c'est-à-dire la gestion à distance grâce à un outil informatique dédié. Cela lui permet notamment :

- d'intervenir à distance auprès des utilisateurs en cas de problème,
- d'intervenir physiquement dans les meilleurs délais en cas de dysfonctionnement d'une borne.

L'outil de supervision est aussi une interface pour l'utilisateur, au travers d'un site Internet

dossier DE PRESSE

et, par la suite, d'une application smartphone pourra identifier facilement les bornes disponibles et utiliser le service de façon aisée.

La remontée de données permise par le système de supervision permettra enfin à la Métropole **d'évaluer l'efficacité de l'action et d'implanter ainsi les futures bornes de la façon la plus optimale possible au regard des usages constatés.**

Le financement

Le plan de déploiement des bornes sur 3 ans est estimé à environ 425 000 € TTC. Cette enveloppe globale comprend les coûts de fourniture des bornes, de pose, et de génie civil, mais également d'autres postes de dépenses comme la maintenance ou la supervision du réseau de bornes.



La Métropole prend en charge environ 230 000 €. Cette somme correspond à:

- 30% des coûts d'infrastructure,
- 100% des coûts d'exploitation.



L'ADEME, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie prend en charge 50% des coûts d'infrastructure.



La Région Haute-Normandie participe à hauteur de 20% pour les coûts d'infrastructure.



Un partenariat avec ERDF a été conclu afin d'optimiser l'implantation des bornes et ainsi de réduire le coût de leur raccordement au réseau électrique.

Contact

Sophie CHARBONNIER
Attachée de presse de la Métropole
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21
sophie.charbonnier@metropole-rouen-normandie.fr